



Annexe 1

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Mieux vieillir et vivre chez soi :
Amélioration de la QVCT des personnels des SAD mobilisés sur l'Aide via
la prévention primaire

CAHIER DES CHARGES

Éléments de contexte

Le virage domiciliaire pour les personnes âgées et les personnes porteuses de handicap est un réel enjeu pour la collectivité, l'intervenant étant bien souvent le seul lien social de la personne accompagnée.

Or, les structures font face, depuis plusieurs années, à des difficultés majeures de recrutement pour assurer l'ensemble des plans d'aide confiés, et rencontrent également des taux de rotation de leurs personnels très préjudiciables à la qualité et à la stabilité de l'accompagnement des personnes fragilisées.

Les risques psycho-sociaux sont majorés pour les personnels qui accompagnent des personnes fragilisées en raison des complexités d'intervention et du sentiment d'isolement ressenti par les personnels qui interviennent à domicile.

En outre, les professionnels du secteur sont exposés à des risques physiques quotidiens, principalement les manutentions manuelles et les agressions. On constate ainsi un nombre d'accidents du travail 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale et 1,7 fois supérieur au secteur du BTP.

Cette sinistralité représente, en France, un coût estimé à 20 000 équivalents temps plein en 2023, soit près de 0,9 Md€. Elle se traduit également par des départs prématurés pour inaptitude, contribuant à un turn-over élevé du personnel.

Dernier volet des trois missions sur l'attractivité des métiers du médico-social, un récent rapport de l'IGAS examine la qualité de vie et les conditions de travail (QVTC) dans le champ de l'autonomie, qui regroupe le grand âge et le handicap. Il s'agit de l'un des secteurs les plus exposés aux accidents du travail en France.

C'est dans ce contexte que le Département a souhaité créer le présent Appel à Manifestation d'Intérêt départemental « **Mieux vieillir et vivre chez soi : Amélioration de la QVCT via la prévention primaire** ».

1. Objectif du Département des Pyrénées-Orientales et de l'AMI

Dans le cadre de sa mission de chef de file de l'action sociale et médico-sociale et en tant que principal financeur du secteur de l'accompagnement à domicile par le biais de l'APA et de la PCH, le Département, qui œuvre au soutien et à la professionnalisation du secteur depuis 2013, a confirmé sa volonté de consolidation du secteur et de soutien à la mise en place des SAD, en l'inscrivant dans les priorités de son Schéma des Solidarités 2023-2027.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, il a répondu en 2023, à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui lui a permis d'obtenir des financements en vue d'engager ses propres actions et de soutenir les initiatives des structures locales dans le cadre d'AMI départementaux.

2. Public cible

Cet AMI est ouvert aux structures gestionnaires de SAD sur la partie Aide (qu'il s'agisse de structures publiques, associatives ou privées) ou toute organisation qualifiée (groupements d'employeurs, fédérations, etc.).

Cet AMI s'adresse exclusivement aux structures ne disposant pas déjà de cette ressource en interne.

Une attention particulière sera accordée aux demandes des structures souhaitant pérenniser ces actions dans le cadre de son projet de service, au-delà du présent AMI.

3. Actions éligibles

L'AMI départemental « **Mieux vieillir et vivre chez soi : Amélioration de la QVCT des personnels des SAD mobilisés sur l'Aide via la prévention primaire** » vise à financer toute étude / mission / action d'accompagnement concourant à dessiner un état des lieux et/ou à proposer des actions destinées à diminuer la sinistralité. Ces actions viseront essentiellement à éviter les risques professionnels en les combattant « à la source », et à identifier ceux qui ne peuvent être totalement effacés. Parmi les nombreux leviers relevant de la prévention primaire existent : l'implication de la direction et des managers à la prévention des risques professionnels, le rôle du Comité social et économique (CSE), l'existence d'un plan de prévention, les dispositifs d'évaluation des risques, les procédures spécifiques de traitement de ceux-ci, la consultation des salariés sur le traitement des risques, la négociation sur les conditions de travail, ou encore les appuis dans l'évaluation et le traitement des risques ; pourront également être intégrées à ces actions généralistes, des actions plus spécifiques en direction de la prévention des risques routiers professionnels. En effet, utiliser un véhicule dans le cadre professionnel requiert des compétences liées à la conduite et à l'usage du véhicule. La prévention du risque routier professionnel passe par la définition de l'aptitude et la vérification des compétences, mais également par la sensibilisation de tous les collaborateurs au risque de l'alcool au volant, ou de toute autre conduite addictive.

Enfin, le présent AMI pourra également financer des actions visant à l'acquisition, et la formation et l'accompagnement à l'utilisation d'aides techniques, dès lors qu'aucun autre financement n'est apporté au service via le CPOM.

4. Recevabilité des candidatures

Pour être recevable, le dossier de demande de subvention devra comprendre les éléments suivants :

- **un courrier de demande de participation à l'AMI « Mieux vieillir et vivre chez soi : Amélioration de la QVCT des personnels des SAD mobilisés sur l'Aide via la prévention primaire** adressé à Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, signé par le/la responsable de la structure porteuse de la demande. Ce document sera accompagné d'un courrier d'engagement de chacune des structures engagées au projet.
- **fiche 1 : une présentation de la structure** porteuse et à l'initiative de la demande (raison sociale, SIREN, statut, adresse, activité, etc..),

- **fiche 2 : un descriptif de la demande de soutien financier** précisant notamment les éléments suivants :

1. Rappel de la problématique et du besoin identifié de la structure (forces / faiblesses / opportunités / menaces)
2. Etat d'avancement de la démarche d'amélioration de la QVCT, avec un focus sur la prévention primaire
5. Objectif du soutien financier demandé
6. Nature de l'étude/mission/actions envisagées
7. Montant prévisionnel de l'étude/mission/actions...
8. Nom du prestataire envisagé ou retenu, le cas échéant
9. Moyens humains internes mobilisés (nombre de personnes, ETP consacré au suivi de l'étude, qualification) au sein du SAD
10. Calendrier de l'étude/mission/actions...
11. Prévision en matière de résultats et d'impact (indicateurs de résultat)

- **les devis estimatifs** liés à la demande, le cas échéant
- **les coordonnées bancaires** (RIB) de la structure demandeuse.

Le Département se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire qui lui semblerait utile à l'analyse du dossier.

En cas de sollicitation sur plusieurs missions, études, coûts de transition par une même structure, le Département se réserve le droit de ne retenir que certaines actions, dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée à cet appel à projets.

MODALITES DE SELECTION : NOTATION DU PROJET ET DE LA CANDIDATURE		
Thèmes	Critères	Points
PRÉSENTATION DU PROJET	Qualité de la présentation, complétude et lisibilité du dossier	3
STRUCTURATION ET ORGANISATION DU SAD AIDE POUR ASSURER LA FAISABILITÉ DE L'ACTION	Inscription du SAD Aide dans un réseau	4
	Inscription du SAD Aide dans un dialogue de gestion	
PERTINENCE DU PROJET	Évaluation de la situation économique du SAD Aide et de sa pérennité	9
	Qualité de l'état des lieux et de l'analyse du besoin	
	Pertinence du projet par rapport aux besoins identifiés	
	Capacité du SAD Aide à contractualiser et à mettre en œuvre l'action dans un délai rapide et à pérenniser le poste	
	Modalités de suivi de l'action et de rendre compte au Département	
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Qualité des indicateurs de suivi proposés	4
		20

Le Département se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire qui lui semblerait utile à l'analyse du dossier.

5. Financement

Les crédits octroyés seront alloués au SAD porteur du dossier de candidature déposé. Un budget de 230 000 € est dédié.

6. Durée et date limite de remise des candidatures

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « **Mieux vieillir et vivre chez soi : Amélioration de la qualité des personnels des SAD mobilisés sur l'Aide via la prévention primaire** » est ouvert aux actions déployées d'ici le 31 décembre 2026.

7. Communication

En termes de communication, la structure bénéficiant d'un financement départemental s'engage à :

- informer le Département du début de l'opération et de son état d'avancement ;
- communiquer un bilan annuel au Département avant le 28 février N +1 ;
- faire mention de la participation financière du Département en cas de communication sur l'opération financée.

Ces dispositions en matière de communication visent notamment à assurer une meilleure lisibilité par le public de l'utilisation de l'argent public issu de la fiscalité départementale.

8. Modalités du dépôt de dossier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **15 AOUT 2026** ;

Les candidatures devront être adressées par mail, *via* une plate-forme de téléchargement, sur l'adresse suivante :

smad@cd66.fr

9. Contacts

Pour toute demande de renseignements sur le présent AMI, vous pouvez poser vos questions en adressant un email sur l'adresse suivante : **smad@cd66.fr**

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL

« Mieux vieillir et vivre chez soi : Amélioration de la QVCT des personnels des SAD mobilisés sur l'Aide via la prévention primaire »

ANNEXE 1 - DOSSIER DE CANDIDATURE

FICHE 1. PRESENTATION DE LA STRUCTURES CANDIDATE

Nom de la structure :

Dirigeant(e) :

Statut /raison sociale :

Numéro SIREN :

Adresse du siège :

Coordonnées mail/téléphone

Territoire d'intervention (communes couvertes par ordre alphabétique) :

Date de création :

Numéro et date d'autorisation :

Nombre de salariés au 30.06.2026
Fonctions Support en ETP, en Nombre,
CDI / CDD

Nombre de salariés IAD au 30.06.2026 en ETP,
en Nombre, CDI / CDD

Nombre de bénéficiaires au 30.06.2026, par nature de prestations :

Activité(s) prévisionnelle 2026 de la structure, répartie par financeurs :

Niveau de démarche Prévention primaire déjà engagée :

FICHE 2. OBJET DE LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER (une fiche à remplir par demande)

Description de la problématique et du besoin identifié de la structure :

Nature de l'opération envisagée (étude/mission/actions...) :

Modalités de mises en œuvre :

Nom du prestataire envisagé ou retenu le cas échéant :

Montant prévisionnel HT et TTC :

Montant sollicité auprès du Département :

Moyens humains internes mobilisés (nombre de personnes, ETP consacré au suivi du projet, qualification) au sein du SAD:

Calendrier de l'opération (date de début/date de fin) :

Prévision en matière de résultats et d'impact (indicateurs de résultat) :



A le

Signature du dirigeant